



POLITIQUE D'ACCESSIBILITE DE NOS FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées décrit que : « ***constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*** »

❖ L'accueil et le suivi des personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation met en place un accompagnement spécifique tout au long de votre parcours.

Nos formations se déroulent dans des locaux adaptés.

Un référent handicap vous accompagne tout au long du parcours de formation.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des personnes en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de formation.

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait le lien entre vous, l'organisme de formation, votre lieu professionnel ou le lieu de stage et l'organisme financeur. Il vous permet d'accéder à la prestation dans les meilleures conditions possibles.

Comment parler de sa situation ?

Vous pouvez communiquer sur votre situation de handicap à tout instant.

Afin d'être contacté avant votre entrée en formation, il est important de nous informer de votre situation dès le dépôt de votre candidature à une formation :

- Sur le dossier de candidature, vous avez la possibilité de cocher la case « Je souhaite être mis en relation avec le Référent Handicap pour envisager les modalités d'adaptation pour suivre la formation. »

- En nous contactant par téléphone ou mail

N'oubliez pas de transmettre les pièces justifiant de votre situation.

Comment est adaptée la formation ?

Une rencontre en amont de l'entrée en formation est prévue afin d'analyser la situation de handicap et de définir vos besoins dans le cadre du parcours de formation en centre et en entreprise.

Toutefois, cet entretien peut se tenir une fois que l'information sur votre situation est communiquée, idéalement dans les trois premiers mois.

Lors de cette rencontre, le référent handicap détermine avec vous la mise en place de mesures de compensation et des aménagements, en fonction de votre situation et de vos besoins.

Comment est organisé le suivi de votre formation ?

Le référent handicap est à votre écoute tout au long de la formation.

Des entretiens de suivi seront programmés, formalisés ou à la demande, afin de sécuriser votre parcours de formation.

Le référent handicap peut vous mettre en relation avec des partenaires pour vous accompagner et vous orienter dans vos démarches.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmettra aucune information vous concernant sans votre accord.

❖ Informations pratiques

○ Vos contacts :

Référent Handicap : referent.handicap@cemea-guyane.org

○ Accès

Un plan de situation et les places de parking à proximité avec des places pour les personnes à mobilité réduite vous sont indiqués en amont de nos formations.